Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0142-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

VOTE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DES BUDGETS PRINCIPAL ET EAU

N° CC_2026_0142

Séance du : mercredi 18 novembre 2026

Convocation du : 12 novembre 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Cristian GUERET, Thierry BOUVET, Gabriel DOUBLET, Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Sara SHALA-MALOKU, Sébastien LESAGE, Anissa HADDAD, Christophe MAYCA, Stéphane HAMZA, Dominique LACHENAL, Joseph FAVRE, Mylène SAILLET RAPHOZ, Anne-Marie BRDAR, Rosanna DULLAART, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Anne VINDEVOGEL, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT, Nadège ANCHISI, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER, Eddy BARONNET, Christine MOUCHET, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX, Johann BONTEMPS, Christiane CHAVANNE, Jean-Marc CHEVALLEY

Représentés :
Guillaume MATHELIER par Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM par Samir BASSIM, Férial DJAFFALI par Sara SHALA-MALOKU, Charline CHÉNOT par Sébastien LESAGE, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Odette MAITRE par Nadège ANCHISI, Danielle COTTET par Jean COMBETTE

Excusés :
Carole DARCY, Nadia MUGNIER, Nastia OUEJDOUNI, Steve BONNARD, Cüneyt YESILYURT, Denis SERVAGE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE

***

En vertu du principe de l'annualité, le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation expresse de l'assemblée, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédits.

Les anticipations de crédits des dépenses d'investissement gérées en APCP ne nécessitent pas de délibération de l'assemblée, seules les dépenses d'investissement gérées hors APCP sont concernées par l'autorisation expresse de l'assemblée.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans ces conditions.

Considérant que les budgets primitifs 2027 du budget principal et du budget de l'eau ne seront pas

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0142-DE

adoptés au 31 décembre 2026, que les nouveaux marchés et de nouvelles commandes de travaux, fournitures et services seront notifiés en début d'année 2027, et qu'il convient de permettre l'engagement et le mandatement des dépenses liées à ces marchés et commandes,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer, avant l'adoption du budget primitif 2027 du budget principal et du budget de l'eau, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement hors AP/CP en 2027 dans la limite des montants et des répartitions détaillées dans les tableaux annexés à cette délibération.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 19/11/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 19/11/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0142-DE

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Direction des Finances,
de la prospective et de l'évaluation (DFPE)
Le 19/10/2026

Anticipation des crédits d'investissement 2027 par compte - Hors AP/CP
Budget Principal

Chapitre	Libellé	Budgété 2026	Reste à réaliser (RAR)	Budgété hors RAR	Anticipation des crédits 25%
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 500,00	0,00	5 500,00	1 375,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 500,00	0,00	5 500,00	1 375,00
261	Titres de participation	35 000,00	0,00	35 000,00	8 750,00
26	Participations et créances rattachées	35 000,00	0,00	35 000,00	8 750,00
2745	Avances remboursables	331 900,00	25 000,00	306 900,00	76 725,00
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes	3 553 276,00	1 940 500,00	1 612 776,00	403 194,00
27638	Autres établissements publics	481 000,00	0,00	481 000,00	120 250,00
27	Autres immobilisations financières	4 366 176,00	1 965 500,00	2 400 676,00	600 169,00
45810101	ZAC ETOILE TS MAIL TAPONNIER/RUE FAVRE - ANNEMASS	16 027,00	0,00	16 027,00	4 006,75
45810109	ZAC ETOILE TS AMBILLY	280 875,00	0,00	280 875,00	70 218,75
45810105	AMÉNAGEMENTS CYCLABLES MAC/ST-C - COMOA MACHIL	32 958,42	22 958,42	10 000,00	2 500,00
45810106	AMÉNAGEMENTS CYCLABLES MAC/ST-C - COMOA ST CER	65 918,61	45 918,61	20 000,00	5 000,00
	TOTAL GENERAL	**4 802 455,03**	**2 034 377,03**	**2 768 078,00**	**692 019,50**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0142-DE

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Direction des Finances,
de la prospective et de l'évaluation (DFPE)
Le 20/10/2026

Anticipation des crédits d'investissement 2027 par compte - Hors AP/CP
Budget Eau

Chapitre	Libellé	Budgété 2026	Reste à réaliser (RAR)	Budgété hors RAR	Anticipation des crédits 25%
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 850,00	0,00	1 850,00	462,50
16	Emprunts et dettes assimilées	1 850,00	0,00	1 850,00	462,50
	TOTAL GENERAL	**1 850,00**	**0,00**	**1 850,00**	**462,50**